

Rapport du Jury

EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES

Classe exceptionnelle - Session 2024

Références:

Arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Arrêté du 6 novembre 2023 modifiant les conditions d'organisation des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'EN et ESRI ouverts par arrêté du 18 septembre 2023 au titre de l'année 2024.

Arrêté du 26 novembre 2023 fixe au titre de l'année 2024 le nombre et la répartition des postes offerts aux examens professionnels pour l'avancement au grade de SAENES classe exceptionnelle : 14 postes pour Lyon.

Éléments statistiques :

Nombre d'inscrits : **29**

Nombre de dossiers recevables : **27**

Nombre d'admissibles : **21**

Nombre d'admis : **14**

	Inscrits		Présents à l'admission		admissibles		admis	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Classe exceptionnelle	1	28	1	18	1	20	1	13

Origine des candidats	EPLE	Services académiques	Universités	Autres univers	TOTAUX
	Admissibles/ admis	Admissibles/ admis	Admissibles/ admis	Admissibles/ admis	
Classe exceptionnel le :	7/5	6/5	3/1	3/3	19/14

Pour l'épreuve d'admissibilité, 23 dossiers sur les 27 examinés ont reçu une note supérieure à 10/20. La note plancher est de 8/ 20, la note plafond de 16/20 avec une moyenne de 11,57 / 20 pour l'ensemble des candidats. Si on observe la moyenne des notes des 21 candidats retenus pour passer l'épreuve d'admission, elle est de **13, 40 /20**.

Sur les 19 candidats reçus à l'oral, la note plancher est de 9/20 et la note plafond est de 18/20 soit une moyenne de 14,32 / 20.

La moyenne des notes de l'épreuve orale des 14 candidats admis est de 15,50.

Cela confirme le très bon niveau des candidats.

Les épreuves de l'examen professionnel de saenes Classe exceptionnelle

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte les rubriques mentionnées à l'annexe 2 **de l'arrêté du 21 décembre 2010** modifié.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi qu'un guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère de l'éducation nationale.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).

A l'admission, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

I) L'épreuve écrite consiste en la présentation d'un dossier RAEP : coefficient 3

Les membres du jury doivent être en capacité à la lecture du dossier RAEP d'appréhender facilement l'environnement et les missions assurés par le candidat. Par exemple, j'exerce au sein d'un LGT de X élèves et X personnels.

Les membres du jury constatent que cette première recommandation reste peu intégrée.

La qualité rédactionnelle doit être soignée; la structuration de l'exposé claire. Cela ne signifie pas pour autant que le dossier de RAEP doive être rédigé avec des tirets et sans phrases construites.

La rédaction du RAEP doit être aérée avec des sauts de ligne et un texte justifié (et non aligné à gauche).

La relecture de l'écriture du dossier RAEP éviterait des fautes de frappe, voire d'orthographe.

Les membres du jury ont pu repérer dans de nombreux dossiers RAEP une expression qui n'est pas correcte « Suite à.... » ; ils doivent privilégier l'expression « A la suite de ... » ..

Les membres du jury ont fait le constat que les candidats présentent des parcours riches, y compris à l'interministériel qui sont de nature à être valorisés.

Les meilleurs dossiers savent bien relier les compétences acquises au cours de leur parcours professionnel au service de politiques publiques bien identifiées ou plus globalement au service du service public.

En effet, les meilleurs dossiers RAEP annoncent un plan en lien avec les politiques publiques et mettent l'accent sur le service rendu aux usagers, sur le lien entre la mission confiée et exercée au service de la performance du service public.

La présentation sous forme de liste de compétences acquises (compétences organisationnelle, compétences relationnelles) est datée et n'apporte pas de plus-value.

Les membres du jury recommandent aux candidats de bien étayer leurs affirmations par des exemples concrets, notamment qui illustrent la capacité d'initiative ou les responsabilités assumées.

Les membres du jury suggèrent fortement de joindre un document au dossier RAEP permettant d'apprécier le degré d'autonomie et d'initiative de la personne ; pour autant ce document doit être sincère. En effet, le jury reconnaîtra les documents qui ne sauraient relever de la seule responsabilité du candidat.

Les membres du jury conseillent aux personnes qui ne sont pas très à l'aise avec l'écriture du dossier RAEP de suivre la formation prévue à cet effet.

II) L'épreuve orale : coefficient 5

Les commissions appelées à auditionner les candidats sont composées de trois personnes ayant une expérience au sein des différents univers de l'éducation nationale, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Exposé de parcours : le candidat est invité dans un premier temps à exposer son parcours et ses motivations : **durée 5 minutes.**

L'exposé ne doit pas être un copier-coller du dossier RAEP ni une description détaillée des tâches quotidiennes du candidat.

La présentation doit être claire. L'exposé doit mettre en valeur, en s'appuyant sur les tâches et missions confiées, **les compétences acquises et le potentiel du candidat.** Il faut privilégier les présentations qui s'inscrivent dans une logique de métier.

Il est conseillé au candidat de conclure leur exposé **par les motivations** qui le conduisent à présenter cet examen professionnel.

Lors de la session 2024, les membres du jury ont fait le constat **d'une bonne préparation** des candidats à l'exposé du parcours professionnel dans le temps imparti.

Les meilleurs candidats ont présenté une synthèse du parcours, dans une dynamique qui mettait en évidence leur prise de responsabilité, leur capacité à travailler en autonomie et à conduire un projet ou encadrer une équipe.

Les membres du jury constatent que les candidats usent de phrases convenues « je sais prioriser, arbitrer, déléguer si besoin... », affirmations à l'appui de leurs compétences à savoir encadrer. Ils apprécieraient que les candidats illustrent ces affirmations à partir d'un vécu, d'une expérience réussie ou d'une difficulté rencontrée.

Les membres du jury ont trouvé **que les candidats avaient dans l'ensemble bien travaillé leurs motivations, parfois personnelles, souvent professionnelles.** Les candidats qui se présentent à cet examen professionnel, sont pressentis pour occuper des postes avec des responsabilités plus larges que celles qui leur sont confiées ; certains candidats s'inscrivent dans une dynamique d'évolution professionnelle et préparent en parallèle de l'examen professionnel le concours d'attaché. Aussi, les membres du jury invitent les candidats à se projeter dans un emploi de corps supérieur ou un emploi de grade supérieur mais avec un champ élargi de responsabilités.

L'entretien de 20 minutes, s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat, vise à vérifier les connaissances à la fois techniques mais également celles liées à l'environnement

professionnel du candidat dans lequel il se situe et son aptitude à prendre plus de responsabilités.

Il est attendu, à ce niveau d'examen professionnel, une posture et une capacité du candidat à faire preuve de curiosité et à prendre du recul ou de la hauteur, en problématisant les enjeux des questions posées.

Pour la session 2024, les candidats font preuve d'un effort de présentation vestimentaire et sont très respectueux. S'ils disposent **d'une bonne connaissance de l'environnement professionnel immédiat**, force est de **constater que les enjeux des grandes réformes** en cours au sein de nos deux ministères restent souvent méconnus.

Il n'est pas attendu des candidats une description parfaite d'une réforme mais d'en exposer les enjeux et au moins deux mesures concrètes. Aussi, un candidat exerçant en lycée professionnel interrogé sur la transformation de la carte des formations professionnelles doit s'interroger sur le pourquoi de cette réforme : faciliter l'insertion des jeunes et atteindre l'objectif de « zéro décrocheur » et citer quelques mesures concrètes de cette politique publique : évolution de la carte des formations pour répondre aux enjeux de souveraineté industrielle et de transition écologique, mise en place des bureaux des entreprises au sein des lycées professionnels, gratification des stages en entreprises pour les lycéens professionnels. De même les personnels exerçant dans des services de ressources humaines doivent connaître les enjeux de la loi de transformation de la fonction publique et être en mesure de témoigner de ce qui a changé au quotidien dans l'exercice de leur métier.

Les membres du jury invitent les futurs candidats à cet examen professionnel à prendre connaissance via les sites des ministères des grandes réformes en cours.

Les mises en situation proposées aux candidats ont pu démontrer leurs connaissances et leurs capacités à se projeter en situation de responsabilité. Sur les mises en situation, le jury n'attend pas de réponse précise mais une réflexion et du bon sens.

Les membres du jury ont constaté une très belle qualité orale des candidats, **un engagement et un sens fort du service public**, qui a pu compenser, dans certains cas, les connaissances lacunaires sur les grandes réformes.

L'épreuve orale est toujours un moment de stress. Que les candidats soient rassurés, les membres du jury sont extrêmement bienveillants et s'assurent des meilleures conditions de déroulement de l'épreuve.

Les membres du jury remercient les candidats pour leur politesse et leur franchise lorsqu'ils n'avaient pas de réponse à apporter aux questions posées.

Plus globalement les membres du jury ont apprécié le climat serein dans lequel se sont déroulés les entretiens.

Les membres du jury ont décidé au regard du niveau et de la qualité des prestations orales de pourvoir les 14 postes.

Les membres du jury remercient également les personnels de la DEC et de Canopé pour leur accompagnement à la préparation et l'organisation des épreuves de l'examen professionnel de SEANES classe exceptionnelle.

Fait à LYON, le 8 mars 2024

La Présidente du Jury

Blandine BRIOUDE

Le Vice-Président du Jury

Pascal Navarro